



Questionnement impôts LMNP

Par **Shakaiolos**, le 16/11/2016 à 14:45

Bonjour tout le monde,

J'aurais besoin de quelques réponses.

J'ai en juillet 2015 acheté un appartement que j'ai mis en location meublée. J'ai opté pour une déclaration au réel en passant par un expert comptable. J'ai donc rempli la déclaration POi et je suis donc LMNP.

En mai 2016 j'ai acheté un second bien (dans la même ville que le 1er) que je loue également en meublé. J'ai n'ai fais aucun autre papier autre que les papiers avec le notaire.

D'après plusieurs lectures, j'aurais dû visiblement déclarer ce second bien mais comment ?

Dois-je faire une seconde POi ?

J'ai lu qu'on parlait aussi de 1447-M-SD ou le P2P4, bref j'ai l'impression de tourner en rond sans trouver de réponses concrètes.

De plus, qu'en est-il pour la CFE ? Même si la première année, je suis censé être exonéré, à qui dois-je déclarer mes 2 biens ?

J'espère que mes questions sont claires mais je dois avouer que je suis un peu perdu avec tous ces papiers.

Cordialement,

Sylvain

Par **jacques22**, le 17/11/2016 à 14:10

Bonjour,

Je suis dans le même cas mais non seulement le fisc refuse de m'informer mais en plus il me menace de pénalités.

Cdlmt.